



ACTIONS PRIORITAIRES DE LA DCSOM

L'ATELIER DE SENSIBILISATION AUX REGLES DU JEU

Pilotage : Direction des Compétitions, Stades et Officiels de Match

Objectifs

- Promotion et développement de l'arbitrage ;
- Encourager et encadrer l'arbitrage des jeunes par les jeunes ;
- Compléter le plan de formation des joueurs et de leurs éducateurs (connaissance de la règle, technique d'arbitrage).

Catégories concernées

- Les catégories moins de 12 ans (M12) et les moins de 14 ans masculins et moins de 15 ans féminines (M14 et F-15).

Organisateurs

- La Direction Régionale de l'Arbitrage de la ligue et le Comité Départemental

Encadrement

- Des formateurs et/ou arbitres et des conseillers techniques de club

Période de l'action

- Dates prévues au calendrier national des EDR.

Pilote de l'action

- Les formateurs en arbitrage de ligue et de secteurs en collaboration avec les conseillers techniques

Rôles de la Direction des Compétitions, Stades et Officiels de Match

- Au niveau national :
 - Établir les supports de formation et les modalités pédagogiques d'intervention.
- Au niveau ligue :
 - Diffuser la procédure et les supports de formation afférents ;
 - Préciser les modalités pédagogiques.

Rôles de la Direction Sportive

- Les comités départementaux via les CTC facilitent l'organisation des ASR Session 1 en lien avec les formateurs de ligue et de secteurs (convocation des clubs, réservation des installations et du matériel)
- Repérer les clubs en difficulté pour réaliser le 2nd temps de formation ;
- Accompagner les clubs dans l'organisation de ces temps en lien avec les arbitres des clubs (avec l'aide des formateurs de secteur en arbitrage).



Déroulement de l'ASR en Moins de 12 ans

1^{er} temps

Plusieurs possibilités d'organisation :

- Organisation au niveau départemental ;
- Organisation au niveau d'un secteur de formation (regroupements de plusieurs clubs) ;
- Organisation au niveau d'un club

Réunir pour un temps de travail de 3h00 **TOUS** les joueurs Moins de 12 et leurs éducateurs. Ce temps de travail a pour objectif de présenter aux joueurs et à leurs éducateurs les règles importantes sous forme d'ateliers terrain. Ensuite l'éducateur donne une liste de 4 joueurs de son équipe (minimum), 2^{ème} année exclusivement, intéressés pour se former à l'arbitrage. Pendant que des équipes sont constituées et se préparent, un arbitre formateur explique dans les grandes lignes les principes de l'arbitrage à 2 aux candidats arbitres et le rôle de l'accompagnant à l'éducateur. La séance se termine par une mise en situation des joueurs/arbitres et de leurs accompagnants (**voir programme ASR**).

2^{ème} temps

Dans le cadre de l'opération « **L'arbitre acteur au cœur de son club** » c'est un arbitre licencié dans le club qui continue la formation de ces joueurs/arbitres et de leur éducateur accompagnant lors des séances d'entraînement de ces derniers (minimum 5 séances – Voir programme).

Validation

La seule participation à cette formation suffit pour valider le passeport mais ceux qui le souhaitent

peuvent mettre en place un test d'aptitude.

Cette formation sera complétée par l'arbitrage des triangulaires ou quadrangulaires organisées pour cette catégorie d'âge.

Cette formation sera validée par un passeport arbitrage. La validation devra être faite **avant fin Décembre** par la Direction de l'Arbitrage de Ligue.

Déroulement de l'ASR en Moins de 14 ans

1^{er} temps

Plusieurs possibilités d'organisation :

- Organisation au niveau départemental ;
- Organisation au niveau d'un secteur de formation (regroupements de plusieurs clubs) ;
- Organisation au niveau d'un club.

Réunir pour un temps de travail de 3h00 **TOUS** les joueurs Moins de 14 et les joueuses moins de 15 ans féminines, ainsi que leurs éducateurs. Ce temps de travail a pour objectif de présenter aux joueurs et à leurs éducateurs les règles importantes sous forme d'ateliers terrain. Ensuite l'éducateur donne une liste de 4 joueurs (minimum) de son équipe, intéressés pour se former à l'arbitrage. Pendant que des équipes sont constituées et se préparent un arbitre formateur explique dans les grandes lignes les principes de l'arbitrage à 2 (**voir Doc spécifique**) aux candidats arbitres et le rôle de l'accompagnant à l'éducateur. La séance se termine par une mise en situation des joueurs/arbitres et de leurs accompagnants (**voir programme ASR**).



2^{ème} temps

Dans le cadre de l'opération « **L'arbitre acteur au cœur de son club** » c'est un arbitre licencié dans le club qui continue la formation de ces joueurs/arbitres et de leur éducateur accompagnant lors des séances d'entraînement de ces derniers (minimum 5 séances – Voir programme).

Validation

La seule participation à cette formation suffit pour valider le passeport mais ceux qui le souhaitent peuvent mettre en place un test d'aptitude.

Cette formation sera complétée par l'arbitrage des plateaux de jeu à effectif réduit (jeu à 7) et des

plateaux à XV ou à X (phase 1) organisés pour cette catégorie d'âge en début de saison.

Cette formation sera validée par un passeport arbitrage. La validation devra être faite **avant fin Décembre** par la Direction de l'Arbitrage de Ligue.

ELEMENTS	DESCRIPTIF
Planification	ASR M12 = date inscrite au calendrier national des EDR ASR M14 = date inscrite au calendrier national des EDR Formation passeport arbitrage : avant fin décembre
Pilote	La Direction des Compétitions, Stades et Officiels de Match (DCSOM)
Documents ressources arbitrage	Mis à disposition par la DCSOM aux formateurs de ligue en arbitrage
Ressources humaines arbitrage CPA	Si centre départemental ou secteur = 4 arbitres par centre (4 ateliers) Si formation en club = organisation avec les arbitres du club Arbitre du club pour la formation au passeport arbitrage
Ressources humaines arbitrage passeport	Arbitre du club pour la formation au passeport arbitrage
Modalités pédagogiques	ASR : ateliers terrain Passeport : terrain et salle
Retour	Bilan réalisé par les formateurs de ligue en arbitrage